



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E168662

VALABLE JUSQU'AU 19/07/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2016

Forme juridique : EURL

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY B 821 009 552

Siret : 821 009 552 00034

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 49795300A

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000020963776804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000020963776804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : UNIC BAT

10 AVENUE DU QUEBEC
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Téléphone : 01 48 71 68 47

Portable :

Site Internet :

E-mail : unicbat91@gmail.com

Responsabilité légale :

HOTESCU CATALIN ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/07/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/07/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	10/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/05/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/07/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/02/2022
o Isolation des combles perdus	20/07/2021
o Isolation des planchers bas	20/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.